



Obligation de compenser une partie des jours fériés

Par **Moonie**, le **28/02/2008** à **20:29**

Bonjour,

ma question porte sur un probleme en Suisse, mais peut-etre pourrez-vous y repondre sur le fond...

Ma mere travaille dans une entreprise comme vendeuse. Son contrat de travail mentionne qu'elle doit effectuer 43 heures par semaine (sans autre précision). Dans ce contrat, il est également indiqué que ses vacances sont comptées sur 6 jours (1 semaine de vacances prise = 6 jours effectifs).

Leur système est donc fait pour que les employés travaillent 6 jours sur 7 à X heures/jour. Toutefois, cela n'est mentionné nulle part (contrat, règlement).

Dans la succursale où ma mère se trouve, ils travaillent 5 jours par semaine (avec 1 jour de congé en plus du dimanche). C'est comme ça depuis qu'elle a commencé.

Elle a remarqué cette année, sur son décompte d'heures (effectuée par sa gérante) que les jours fériés lui étaient comptés comme 1 jour à X heures (nombre d'heures sur 6 jours) et non pas sur 5 jours, comme c'est réellement le cas.

Cela veut donc dire qu'elle doit effectuer des heures supplémentaires afin de compléter les jours fériés pour effectuer le nombre d'heures par semaine nécessaire!

Cela me paraît aberrant et illégal.

Je ne sais pas si cela est tres clair, car la situation est un peu compliquee a expliquer :)

dans tous les cas, merci par avance si vous avez des infos...

PS : dans le code des obligations du droit du travail pour la Suisse (document de reference pour les bases legales suisses), il est indique que les jours ferries sont consideres comme des dimanches.